

21 MAI 2008

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en  
exercice : 79

Membres présents : 55

**OBJET : 2008/C05/01**

**Composition du bureau  
Nombre de Vice-présidents et  
de membres**

Acte rendu exécutoire :

21 MAI 2008

Après dépôt en Préfecture le :

21 MAI 2008

Et publication le :

21 MAI 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit  
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRKOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

**Composition du bureau – Nombre de Vice-présidents et de membres**

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'aux termes de l'article L 5211-10 CGCT, le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Il précise également que le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci. L'organe délibérant doit donc impérativement se prononcer sur ce point. Dès lors, il convient que le Comité Syndical fixe le nombre de Vice-présidents et approuve la composition du Bureau.

Vu les statuts du SDEDA et notamment son article 6,

Vu l'article L 5211-10 CGCT,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INT/B/08/00040/C du 21 février 2008,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

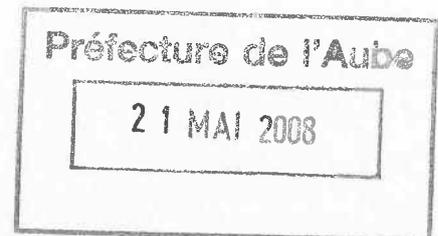
**LE COMITE SYNDICAL**

**FIXE** le nombre des Vice-présidents à TROIS.

**FIXE** la composition du bureau à un président, trois vice-présidents et onze autres membres.

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 21 mai 2008  
La Présidente,

  
Daniela BOEGLIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en  
exercice : 79

Membres présents : 55

**OBJET : 2008/C05/02**

**Délégation d'attributions  
au Président**

Acte rendu exécutoire :

**21 MAI 2008**

Après dépôt en Préfecture le :

**21 MAI 2008**

Et publication le :

**21 MAI 2008**

La Présidente,

  
Danièle BOEGLIN

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

L'An Deux Mille Huit  
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

Délégation d'attributions au Président

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales donne au Comité Syndical la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions et en particulier la signature de certains marchés publics passés selon la procédure adaptée. Madame la Présidente précise qu'il sera tenu de référer au plus proche Comité Syndical, des décisions qu'il aura prises dans ce cadre.

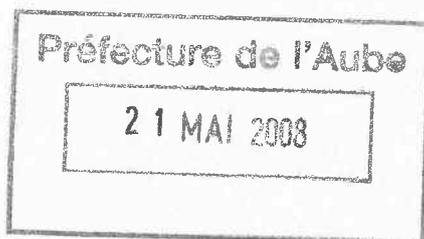
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Après en avoir délibéré par,

Vote	Pour	Contre	Abstention
	2140	0	0

**DECIDE** de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, des attributions suivantes :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui.



Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 21 mai 2008  
La Présidente,

A handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text "COMITÉ SYNDICAL TERRITORIAL" and "SIEGE SOCIAL". Below the signature, the name "Danièle BOEGLIN" is printed.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en  
exercice : 79

Membres présents : 55

L'An Deux Mille Huit  
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

**OBJET : 2008/C05/03**

**Délégation d'attributions  
au Bureau**

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Acte rendu exécutoire :

21 MAI 2008

Après dépôt en Préfecture le :

21 MAI 2008

Et publication le :

21 MAI 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

Délégation d'attributions au Bureau

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales donne au Comité Syndical la possibilité de déléguer au Bureau pour la durée du mandat certaines attributions et en particulier la signature de certains marchés publics passés selon la procédure adaptée. Madame la Présidente précise qu'il sera tenu de référer au plus proche Comité Syndical, des décisions que le Bureau aura prises dans ce cadre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

**DECIDE** de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, des attributions suivantes :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 206 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel du syndicat.
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3 000 000 €.

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 21 mai 2008  
La Présidente,

  
Danièle BOEGLIN  
Préfecture de l'Aube  
21 MAI 2008

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en  
exercice : 79

Membres présents : 55

**OBJET : 2008/C05/04**

**Indemnités de fonction  
du Président et des  
Vice-présidents**

Acte rendu exécutoire :

**21 MAI 2008**

Après dépôt en Préfecture le :

**21 MAI 2008**

Et publication le :

**21 MAI 2008**

La Présidente,

  
Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit  
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

**Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents**

Madame la Présidente donne lecture au comité syndical des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents des syndicats intercommunaux, issus des articles L 5211-12, R 5112-1 et R 5711-1 du CGCT.

Vu le décret 2004-615 du 25 juin 2004 modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.5212-1 qui indique que les indemnités maximales des élus intercommunaux sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur un taux qui peut être différent pour chacun des vice-présidents, applicable aux valeurs maximales variant selon la population du groupement,

Considérant que le syndicat compte une population totale de 292 131 habitants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

**DECIDE**

- que l'indemnité du Président est **fixée à 37,41 % du montant de référence.**

- que les indemnités des trois vice-présidents, Messieurs JUILLET, DYON, WEINLING exerçant des fonctions exécutives par délégation du Président, sont **fixées 15,46 % du montant de référence.**

**PRECISE** que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 21 mai 2008  
La Présidente,



A handwritten signature in black ink, followed by a circular official seal of the Prefecture of Aube. Below the seal, the name "Danièle BOEGLIN" is printed.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en  
exercice : 79

Membres présents : 55

**OBJET : 2008/C05/05**

**Modalités de remboursement  
des frais de missions  
des élus**

Acte rendu exécutoire :

**21 MAI 2008**

Après dépôt en Préfecture le :

**21 MAI 2008**

Et publication le :

**21 MAI 2008**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit  
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

**Modalités de remboursement des frais de missions des élus**

Madame la Présidente propose aux membres de l'assemblée que dans le cadre de missions spécifiques, les frais de séjours engagés soient remboursés aux frais réels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-14 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

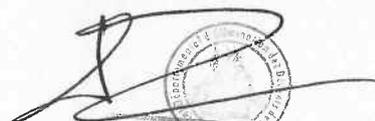
**LE COMITE SYNDICAL**

**AUTORISE** le remboursement des frais de mission (formations, congrès, colloques, expositions, visites d'informations auprès d'autres collectivités ou structures privées) des élus du SDEDA.

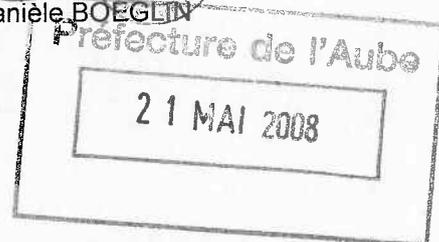
**PRECISE** que dans le cadre des frais de mission :

- les frais de séjour (frais d'hébergement et de restauration) et les frais de transport (péage) feront l'objet d'un remboursement aux « frais réels ».
- Les autres frais de transports (frais kilométriques) feront l'objet d'un remboursement forfaitaire dans la limite des indemnités allouées aux fonctionnaires de l'Etat, en application du décret n° 90-437 du 28 mai 1990.
- Un état de frais, visant la présente délibération et l'objet de la mission, avec justificatifs sera obligatoirement établi.

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 21 mai 2008  
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en  
exercice : 79

Membres présents : 55

L'An Deux Mille Huit  
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

**OBJET : 2008/C05/06**

**Commission  
d'Appel d'Offres**

Acte rendu exécutoire :

**21 MAI 2008**

Après dépôt en Préfecture le :

**21 MAI 2008**

Et publication le :

**21 MAI 2008**

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

La Présidente,

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

  
Danièle BOEGLIN

Commission d'Appel d'Offres

Madame la Présidente expose à l'assemblée que l'article 22 du Décret n° 2004-15 du 07 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics fixe la composition des commissions d'appel d'offres ainsi que le mode de scrutin. Il est proposé de créer cette commission pour la durée totale du mandat.

Madame la Présidente rappelle que la commission est composée par le Président ou son représentant, par 5 membres titulaires et 5 suppléants élus par le comité syndical à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu le Décret n°2004-15 du 07 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics et notamment son article 22,

Vu la liste présentée et composée de MM Jean-Jacques ARNAUD, Patrick DYON, Jean-Michel FRAMERY, Robert LUDOT, Joëlle PESME : titulaires

et MM Jean-Pierre ABEL, Jacques IRDEL, Maurice MARY, Bertrand JOURNE, Jean WEINLING : suppléants.

Après un vote à bulletin secret,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

LE COMITÉ SYNDICAL

**DECIDE** de créer la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat.

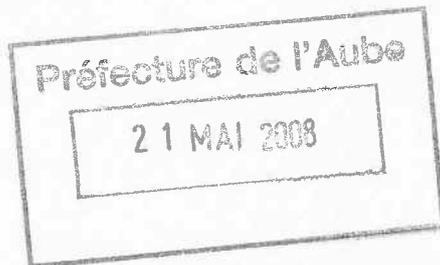
**PREND ACTE** des résultats de l'élection, au scrutin secret, à laquelle il a été procédé :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 55
- A déduire bulletins blancs et nuls : 5 (70 voix)
- Nombre des suffrages exprimés : 50
- Majorité absolue : 1068
- A obtenu la liste des candidats présentée : 2 135 voix

**DIT** que sont déclarés élus pour siéger au sein de cette Commission :

**En tant que Membres Titulaires :** Jean-Jacques ARNAUD, Patrick DYON, Jean-Michel FRAMERY, Robert LUDOT, Joëlle PESME

**En tant que Membres Suppléants :** Jean-Pierre ABEL, Jacques IRDEL, Maurice MARY, Bertrand JOURNE, Jean WEINLING.



Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 21 mai 2008  
La Présidente,

Danièle BOEGLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

21 MAI 2008

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en  
exercice : 79

Membres présents : 55

**OBJET : 2008/C05/07**

**Création de Commissions**

Acte rendu exécutoire :

21 MAI 2008

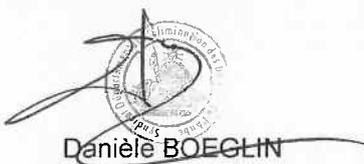
Après dépôt en Préfecture le :

21 MAI 2008

Et publication le :

21 MAI 2008

La Présidente,

  
Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit  
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

**Création de Commissions**

Madame la Présidente propose à l'assemblée de créer trois commissions de travail au sein du SDEDA chargées d'étudier les questions soumises au conseil dans le cadre des compétences déléguées par les collectivités membres.

Vu les articles L 2121-22 et L 5211-1 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

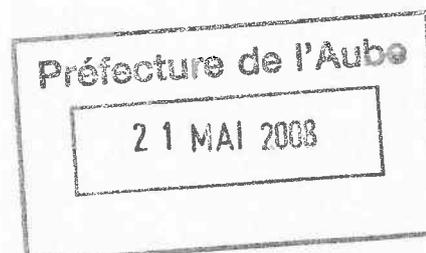
**LE COMITE SYNDICAL**

**DECIDE** de créer les commissions suivantes :

- **Affaires Générales et personnel**
- **Finances**
- **Traitement et optimisation**

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 21 mai 2008  
La Présidente,

  
Danièle BOEGLIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en  
exercice : 79

Membres présents : 55

**OBJET : 2008/C05/08**

**Désignation d'un  
représentant du SDEDA au  
sein de la Commission  
Locale d'Information et de  
Surveillance (C.L.I.S) du  
CSDU de Bar sur Seine**

Acte rendu exécutoire :

**21 MAI 2008**

Après dépôt en Préfecture le :

**21 MAI 2008**

Et publication le :

**21 MAI 2008**

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

L'An Deux Mille Huit  
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à Sainte Maure.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOVICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

**Désignation d'un représentant du SDEDA au sein de la Commission Locale  
d'Information et de Surveillance (C.L.I.S) du CSDU de Bar sur Seine**

Madame la Présidente expose rappelle à l'assemblée, que conformément à la Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et au Décret n°93-1410 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, monsieur le Préfet doit procéder au renouvellement des membres de la C.L.I.S du CSDU de Bar sur Seine, leur mandat étant arrivé à expiration avec les élections des 9 et 16 mars 2008.

Cette instance a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence.

La commune de Bar sur Seine étant adhérente au SDEDA, monsieur le Préfet propose qu'un membre du syndicat intègre cette commission à titre de représentant des collectivités locales.

Dans ce cadre, il est proposé au comité syndical de délibérer pour désigner un représentant qui aura pour vocation de siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance

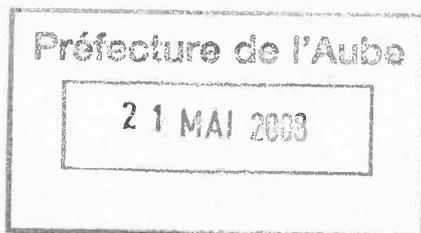
Vus les articles L 125-1 et R 125-5 à 125-8 du Code de l'Environnement,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

**DESIGNE** Monsieur Jean-Michel HUPFER comme représentant du SDEDA afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Bar sur Seine.



Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 21 mai 2008  
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Danièle BOEGLIN". To the right of the signature is a circular official seal of the Prefecture of Aube, featuring a central emblem and text around the perimeter.

Danièle BOEGLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

21 MAI 2008

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en  
exercice : 79

Membres présents : 55

**OBJET : 2008/C05/09**

**Désignation d'un  
représentant du SDEDA au  
sein de la Commission  
Locale d'Information et de  
Surveillance (C.L.I.S) du  
CSDU de Montreuil sur Barse**

Acte rendu exécutoire :

21 MAI 2008

Après dépôt en Préfecture le :

21 MAI 2008

Et publication le :

21 MAI 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit  
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à Sainte Maure.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRKOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

**Désignation d'un représentant du SDEDA au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S) du CSDU de Montreuil sur Barse**

Madame la Présidente expose rappelle à l'assemblée, que conformément à la Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et au Décret n°93-1410 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, monsieur le Préfet doit procéder au renouvellement des membres de la C.L.I.S du CSDU de Bar sur Seine, leur mandat de trois ans est arrivé à expiration.

Cette instance a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence.

La commune de Montreuil Sur Barse, membre du SIEMDTO, qui est lui-même adhérent au SDEDA, monsieur le Préfet propose qu'un membre du syndicat intègre cette commission à titre de représentant des collectivités locales.

Dans ce cadre, il est proposé au comité syndical de délibérer pour désigner un représentant qui aura pour vocation de siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance

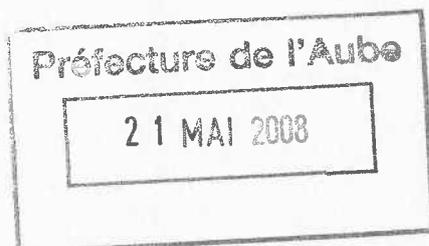
Vus les articles L 125-1 et R 125-5 à 125-8 du Code de l'Environnement,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

**DESIGNE** Monsieur Patrick DYON comme représentant du SDEDA afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Montreuil Sur Barse.



Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 21 mai 2008  
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Danièle BOEGLIN". To the right of the signature is a circular official seal of the Prefecture de l'Aube.

Danièle BOEGLIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en  
exercice : 79

Membres présents : 55

L'An Deux Mille Huit  
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à SAINTE MAURE.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRCOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Acte rendu exécutoire :

21 MAI 2008

Après dépôt en Préfecture le :

21 MAI 2008

Et publication le :

21 MAI 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

**Désignation d'un représentant du SDEDA au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S) du CSDU de Saint Aubin**

Madame la Présidente expose rappelle à l'assemblée, que conformément à la Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et au Décret n°93-1410 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, monsieur le Préfet doit procéder au renouvellement des membres de la C.L.I.S du CSDU de Saint Aubin, leur mandat étant arrivé à expiration avec les élections des 9 et 16 mars 2008.

Cette instance a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence.

La commune de Saint Aubin, membre de la Communauté de Communes du Nogentais, qui est elle-même adhérente au SDEDA, monsieur le Préfet propose qu'un membre du syndicat intègre cette commission à titre de représentant des collectivités locales.

Dans ce cadre, il est proposé au comité syndical de délibérer pour désigner un représentant qui aura pour vocation de siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance.

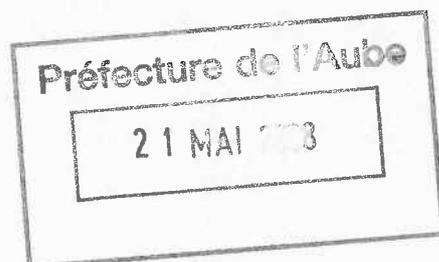
Vus les articles L 125-1 et R 125-5 à 125-8 du Code de l'Environnement,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

**DESIGNE** Monsieur Jacques AGRAPART comme représentant du SDEDA afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Saint Aubin.



Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 21 mai 2008  
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Danièle BOEGLIN". To the right of the signature is a circular official seal with some illegible text around the perimeter. Below the signature, the name "Danièle BOEGLIN" is printed in a bold, sans-serif font.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*

SEANCE DU Mercredi 14 Mai 2008

Préfecture de l'Aube

21 MAI 2008

Date de convocation : 25/04/08

Date d'affichage : 25/04/08

Nombre de membres du  
Comité Syndical : 79

Nombre de membres en  
exercice : 79

Membres présents : 55

L'An Deux Mille Huit  
Le 14 Mai à 14 heures.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à Sainte Maure.

Présents (55) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jacques AGRAPART, Jean-Jacques ARNAUD, Thierry BLASCO, Danièle BOEGLIN, Christian BRANLE, Bernadette CAFFE, Daniel JOYEUX suppléant de Mme Geneviève CAMBON, Delphine CARNET, Françoise CHAMPENOIS, Johanito LAURENT suppléant de M. Roland CHARDIN, Lucile COQUERELLE, Jean-Claude DECONINCK, Alain DEROIN, Yvonne DRIAT, Christian DUREY, Patrick DYON, François COLIN suppléant de M. Hugues FADIN, Nelly FANDARD-SCHMITE suppléante de M. Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jack HUSSON, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Bertrand JOURNE, Nicolas JUILLET, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Serge LARDIN, Daniel LEDHUY, Marina LEFEVRE, Richard LEVEQUE, Robert LUDOT, Dominique LUISE, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Yves MARTIN, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Claude REMY, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Dany ROBIN, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Gabriel SOUCAT, Philippe TALBOT, Monique FAGEOT suppléante de M. Jean-François THIVILLIER, Michel BOYER suppléant de M. Michel THOMAS, Christian TRICHE, Michel VERRYDT, Jean WEINLING.

Absents ou excusés (23) :

Mmes et MM. Francis BERNARD, Laurent CARRIC, Francis DEHAUT, François FIRKOWICZ, Thierry FOUFE, Olivier GIRARDIN, Alain HUGOT, Pierre JOBARD, Josette LACOUR, Pascal LANDREAT, Michel LARBALETIER, LE ROY Ludovic, Catherine MANDELLI, Jean-François MARTIN, Maurice MARY, Jean-Marie MERLIN, Sébastien PEYTHIEU, Daniel PICARA, Jean-Claude PORTE, Marcel RICHON, Jean-Louis RICHOUX, Guy ROBLOT, Denis SIMPHAL.

Acte rendu exécutoire :

21 MAI 2008

Après dépôt en Préfecture le :

21 MAI 2008

Et publication le :

21 MAI 2008

Pouvoirs (1) :

Pierre PESCAROLO représenté par Monsieur Patrick DYON

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Taux de promotion

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la loi du 19 février 2007 pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 (article 35) modifiant la loi n°84-53 relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 49,

Après en avoir délibéré,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
2140	0	0

**LE COMITE SYNDICAL**

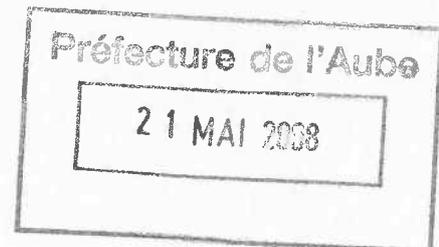
**DECIDE** de fixer le taux de promotion à 100%, et ce après saisine et accord du Comité Technique Paritaire/

**PRECISE** que les agents pourront bénéficier des avancements de grades en fonction de leur manière de servir, de leurs responsabilités et des besoins du Syndicat.

Extrait certifié conforme,  
Troyes, le 21 mai 2008  
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.*